

Nous avons toujours compris que, lorsqu'il y a une enquête judiciaire, les accusations doivent être apportées complètement. Cela se fera à l'enquête et la Chambre n'est pas la place pour le faire. On nous dit qu'il n'y a pas de risque, là; on nous dit qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat, de quoi chercher une épingle à travers une botte de foin. Pourtant, monsieur l'Orateur, on réalise de plus en plus qu'une enquête s'impose.

On remarque une dame Munsinger qui a un dossier à la Gendarmerie royale, un dossier assez important pour que le ministre de la Justice prenne la peine de déranger le premier ministre de l'époque et le fasse d'une façon urgente. On remarque également que la même personne a un dossier à la Sûreté de Montréal. Également que la même personne...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député discute-t-il présentement des termes de renvoi?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, comme d'ailleurs plusieurs ont cru bon de parler sur l'enquête judiciaire elle-même, je me permets de parler et sur l'enquête, et sur les termes de renvoi et la question de privilège qui font l'objet du débat d'aujourd'hui.

Non seulement a-t-elle un dossier à la Gendarmerie royale et à la Sûreté municipale de Montréal, mais encore, selon ce qui a paru dans les journaux, elle se serait vu refuser l'entrée aux États-Unis, il y a déjà de nombreuses années.

Monsieur l'Orateur, il doit tout de même y avoir des raisons pour cela. S'il y a des raisons, pourquoi chercher à les cacher? Si tout cela a été caché pendant longtemps, alors que cette personne qui, en plus, vient de déclarer que des membres haut placés de la pègre voudraient porter atteinte à sa vie, pourquoi le cacher davantage? Elle a un dossier auprès de la pègre, auprès de la Gendarmerie royale et auprès de la Sûreté municipale, on lui refuse l'accès aux États-Unis, et malgré tout cela, elle a accès aux plus hautes autorités du gouvernement du pays. Elle est même présente à la table d'honneur lors d'un banquet pour «ramasser» des fonds, donné par le parti conservateur, alors que le très honorable premier ministre est l'orateur invité. Monsieur l'Orateur, j'admets...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député n'est-il pas d'avis qu'il dépasse les termes de l'ordre de renvoi?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, vous admettez tout de même avec moi que je suis en train de prouver qu'une enquête s'impose. Si, après tout cela, une enquête ne s'impose pas

et lorsque j'en vois qui veulent essayer, par du camouflage et des détours, d'empêcher cette enquête, je crois qu'il est de mon devoir de prouver qu'une telle enquête s'impose.

Monsieur l'Orateur, on a mentionné pendant longtemps qu'il faut retrouver, dans cette enceinte, cette atmosphère de respect des traditions démocratiques. Eh bien, pour cela, nous en sommes. Mais il va falloir, avant tout, que la lumière se fasse non seulement sur certains faits en dehors de la Chambre mais également sur certains faits qui se sont produits en cette enceinte depuis les deux ou trois dernières années. Je crois que l'enquête qui a été instituée permettra de faire cette lumière. Il y a eu des accusations de portées. La principale a trait au rôle qu'a joué l'ancien premier ministre dans une affaire de la sécurité de l'État. Il faut que la lumière sa fasse, et au complet. Une fois que la lumière sera faite sur toutes ces enquêtes qui ont été demandées—ici, je veux me joindre aux députés d'York-Sud et de Medicine-Hat (MM. Lewis et Olson), qui en ont parlé—il faudra que nous en revenions aux travaux de la Chambre, que nous nous appliquions à légiférer pour le bien du peuple canadien. Il y a quantité de lois à adopter qui n'ont pas encore été étudiées. Il va falloir que cela se fasse, et je crois que tous les députés doivent se faire un devoir de terminer cela au plus vite, afin de reprendre les travaux de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est dix heures?

[Traduction]

Des voix: 10 heures.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre pourrait-elle m'accorder une minute pour me permettre de l'inviter à revenir aux travaux ordinaires demain et à étudier certaines mesures inscrites au *Feuilleton*? On a adopté ce décret du conseil aux termes duquel la Commission a été instituée. Son mandat est très large, il est rédigé en termes pondérés, ni provocateurs, ni offensants. A notre avis, comme il ne s'agit pas d'un procès, mais d'une enquête, les attributions de la Commission lui permettront d'aller au fond de l'affaire et nous croyons que le commissaire devrait pouvoir se mettre au travail le plus tôt possible et exécuter sa tâche dans les meilleurs délais. Je n'ai pas le temps de faire la déclaration que j'aurais voulu faire, ni d'expliquer ce que j'avais en vue en rédigeant le décret du conseil dans les termes et de la façon qui auraient répondu, l'aurions-nous espéré, aux objections soulevées par les vis-à-vis et par d'autres députés...

Des voix: Oui, vous avez le temps.